

INTERVENTION POLICIÈRE AUPRÈS DES ÂÎNÉS MALTRAITÉS

▶ Fiche synthèse

Étude des besoins et inventaire
des pratiques



INTRODUCTION

Le projet *Intervention policière auprès des aînés maltraités (IPAM)*, une recherche-action de trois ans, a permis de développer, mettre à l'épreuve, puis implanter un modèle d'intervention policière pour contrer la maltraitance envers les aînés. Ce projet a été mené conjointement par la Section de la recherche et de la planification du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et par la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées de l'Université de Sherbrooke, de juillet 2013 à juin 2016.

Cette fiche synthèse présente les résultats de la collecte de données qui a permis de développer le Modèle IPAM. Il est possible de consulter trois autres fiches synthèses qui mettent en lumière :

- ▶ les résultats de l'évaluation du modèle en projet pilote;
- ▶ la description des composantes du modèle implanté au sein de tout le SPVM;
- ▶ les savoirs pratiques et théoriques tirés de la recherche-action IPAM.

OBJECTIF

Développer un modèle d'intervention policière pour contrer la maltraitance envers les personnes aînées, au moyen d'un inventaire des :

- ▶ pratiques policières dans la lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées;
- ▶ pratiques et besoins des policiers du SPVM quant à l'intervention en matière de lutte contre la maltraitance envers les aînés.

MÉTHODOLOGIE

Trois activités de recherches documentaires et sept collectes de données ont eu lieu entre juillet 2013 et décembre 2014. Au total, **160 articles scientifiques et ouvrages gouvernementaux** ont été analysés et **46 services de police, 32 partenaires et plus de 800 policiers du SPVM** ont été consultés. Le tableau 1 présente les différentes activités réalisées ainsi que le nombre d'ouvrages consultés et le nombre de participants recrutés afin d'atteindre ces objectifs.

TABLEAU 1 : BILAN DES RECHERCHES DOCUMENTAIRES ET COLLECTES DE DONNÉES

TYPES D'ACTIVITÉS	ACTIVITÉS	FOCUS : DOCUMENTER		SOURCES
		pratiques	besoins	
RECHERCHES DOCUMENTAIRES	Revue littérature scientifique	X		125 articles recensés
	Bilan littérature gouvernementale et pratique	X		35 ouvrages
	Inventaire pratiques canadiennes hors SPVM	X		46 services policiers
COLLECTES DE DONNÉES	Sondage en ligne	X	X	661 répondants
	Groupes focalisés policiers – Postes de quartier (PDQ) ¹	X	X	10 groupes dans 2 PDQ (117 policiers)
	Groupes focalisés policiers – Centres d'enquête ^{1,2}	X	X	23 détectives
	Observation d'intervention (cobra) ^{1,2}	X	X	3 non ciblées, 2 ciblées aînés
	Entrevues individuelles – policiers ^{1,2}	X	X	6 policiers
	Entrevues individuelles – partenaires ^{1,2}	X	X	32 représentants d'organismes
	Caractérisation de pratiques valorisées au SPVM ^{1,2}	X	X	4 agents de concertation; 8 agents sociocommunautaires-mandat « aînés »; 2 projets régionaux

1. Approche par étude de cas (deux PDQ sélectionnés à partir de critères spécifiques¹)

2. D'autres PDQ ou centres opérationnels

RÉSULTATS PRINCIPAUX

Plusieurs résultats se dégagent de l'analyse des recherches documentaires et des collectes de données. Les principaux constats sont classés selon les thèmes suivants : faits saillants des pratiques policières en matière de lutte contre la maltraitance des aînés, constats sur les pratiques policières du SPVM, besoins exprimés par les policiers du SPVM et obstacles rencontrés par les policiers du SPVM.

1 Faits saillants des pratiques policières en matière de lutte contre la maltraitance envers les aînés

INTERNATIONAL

- Peu d'écrits sont consacrés à la pratique policière.
- Parmi ceux-ci, peu d'entre eux sont explicites en ce qui a trait aux pratiques des policiers selon leurs fonctions.
- Quelques écrits traitent de la prévention, de la détection et du processus d'enquête dans des situations de maltraitance envers les aînés.

¹ Ces deux PDQ se distinguent par un taux supérieur d'aînés sur leur territoire comparativement à la moyenne montréalaise. L'un est plus multiethnique et en début de concertation communautaire dans la lutte contre la maltraitance, alors que l'autre est plus homogène au plan ethnique et très avancé en matière de concertation dans la lutte contre la maltraitance.

CANADA

- › Quelques projets en matière de prévention, de sensibilisation, de formation et de suivis de dossiers sont répertoriés, ainsi que des **équipes d'enquêtes multidisciplinaires**.
- › Certains services de police développent des pratiques avec des partenaires externes expérimentés et reconnus en matière de lutte contre la maltraitance. Ils élaborent des directives claires pour les encadrer (description de tâches, procédures opérationnelles et plans d'action).
- › Certains services de police se démarquent par la mise en place d'une **unité spécialisée** pour contrer la maltraitance envers les aînés, tels que les villes de Vancouver, de Calgary, d'Edmonton, d'Ottawa, de Toronto, d'Hamilton et de Kingston.
- › Une **formation** pour initier les policiers aux étapes et aux informations relatives à l'accompagnement dans les situations de maltraitance est peu diffusée en raison d'un manque de temps et d'effectif (The Council on Aging of Ottawa, 2006).

QUÉBEC

- › La plupart des services de police font partie d'une instance de concertation locale ou régionale intersectorielle.
- › La police et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CIUSSS) sont des partenaires importants de ces instances de concertation.
- › Plusieurs services de police utilisent du matériel de sensibilisation concernant les formes et les types de maltraitance envers les aînés.
- › Un projet pilote se distingue au Québec, soit le protocole d'entente sociojudiciaire entre partenaires créé dans la région de Trois-Rivières pour faciliter le traitement des dossiers de maltraitance envers les aînés, car il apporte des éléments de concertation, de prévention, de suivi, de processus d'enquête et de recours.

- › Globalement, bien que la prévention et la sensibilisation soient développées, le suivi, tout comme le processus d'enquête et judiciaire, le sont moins.

2

Constats sur les pratiques policières du SPVM

PRATIQUES EXISTANTES

En amont d'IPAM, le SPVM a développé trois pratiques auprès des aînés.

- › Deux projets régionaux de soutien aux enquêtes impliquant des personnes aînées.
 - L'analyse des rapports d'événements est valorisée afin d'optimiser la détection et les suivis de cas de maltraitance.
 - Les suivis sociojudiciaires sont priorités.
 - Un soutien est offert aux enquêteurs.
 - L'accent est mis sur le développement et le rayonnement des meilleures pratiques.
- › La pratique des agents sociocommunautaires responsables du dossier des aînés en PDQ.
 - Les mandats et le temps consacré à ces dossiers varient.
 - Certains privilégient la prévention alors que d'autres favorisent les suivis en fonction des besoins particuliers des territoires et le nombre d'agents sociocommunautaires par unité.
 - La détection est principalement effectuée par les patrouilleurs.

CONSTATS DES COLLECTES DE DONNÉES

- Les policiers observent que la maltraitance est souvent perpétrée par un membre de la famille et le type de maltraitance le plus fréquent est financier.
- Le respect, l'écoute et une bonne communication entre l'ainé et le patrouilleur sont primordiaux pour créer un lien de confiance.
- Les indices de maltraitance observés sont l'état des lieux, la présence de nourriture, l'état général de la personne, ainsi que les blessures physiques apparentes.
- Les policiers ont une approche hétérogène pour détecter la maltraitance en ne recourant pas tous à des indices ou aux mêmes indices.
- La ressource interne la plus fréquemment employée par les patrouilleurs est la demande de soutien par un agent sociocommunautaire.
- Les agents sociocommunautaires jouent un rôle central dans les interventions auprès des aînés en situation de maltraitance. Leur pratique repose sur un travail intersectoriel.
- Le travail intersectoriel dans la lutte contre la maltraitance envers les aînés est d'une grande importance et constitue un gage de bonnes pratiques. La collaboration des policiers et des partenaires permet de mieux couvrir les différents aspects de la problématique (sécurité publique et santé physique, mentale et sociale des aînés).
- Dans la mesure du possible, les enquêteurs traitent les dossiers de maltraitance des aînés en priorité.
- Ces dossiers prennent plus de temps que les autres. Les suivis axés sur les solutions non judiciairisées sont valorisés.

3 Besoins exprimés par les policiers du SPVM

- Les policiers se sentent peu outillés pour détecter les situations de maltraitance des aînés, pour y intervenir ou encore pour agir lorsque la collaboration de l'ainé n'est pas encore acquise.

- Il est souhaitable de clarifier divers concepts, dont la santé mentale, la démence, les pertes cognitives et la maladie d'Alzheimer.

4 Obstacles rencontrés par les policiers du SPVM

- Les aînés peuvent être réticents à dénoncer une situation de maltraitance, voire à porter plainte contre un membre de leur famille.
- Les situations de maltraitance de nature non criminelle représentent un défi pour les policiers puisque leur pouvoir d'agir est réduit.
- Selon certains partenaires, la police ne devrait pas intervenir dans tous les cas de maltraitance, notamment lorsque la personne aînée ne le souhaite pas, lorsqu'il n'y a pas d'enjeu de sécurité immédiat ou encore lorsque la situation n'est pas de nature criminelle.
- Lors des situations de maltraitance, les interventions peuvent être longues. Or, les policiers se sentent limités par le temps en raison du grand nombre d'appels auxquels ils doivent répondre.
- Des enjeux de communication surviennent lorsque les aînés sont confus, ont des troubles cognitifs ou des troubles de santé mentale.
- La confidentialité et le partage d'informations avec les partenaires constituent des enjeux.
- Les policiers peuvent manquer de connaissance au sujet des ressources pour aînés de leur territoire, y compris les rôles et les limites de l'action de leurs partenaires.
- La pratique avec les partenaires est plus développée en prévention qu'elle ne l'est pour la détection et le suivi. Le partage d'informations avec des partenaires doit se faire dans le respect de la confidentialité de la personne aînée.
- Quelques communautés culturelles perçoivent négativement la police.
- La barrière de la langue s'avère être un obstacle, notamment lorsque les interprètes sont des proches.

STRUCTURE DE BASE DU MODÈLE IPAM

L'analyse des données a permis de dresser une liste de 25 besoins à combler pour améliorer l'intervention policière. Le croisement de ces résultats et des pratiques existantes au sein du SPVM, ailleurs au Canada et à l'international, a mené à la conception de la structure de base du Modèle IPAM qui repose sur :

- › **cinq volets de l'intervention policière**, soit la prévention, la détection, la réponse aux appels (intervention de 1^{re} ligne), les suivis, ainsi que les enquêtes et le processus judiciaire.
- › **quatre stratégies transversales** à tous ces volets, soit le transfert de connaissances, l'intersectorialité, la coordination et la gestion stratégique.

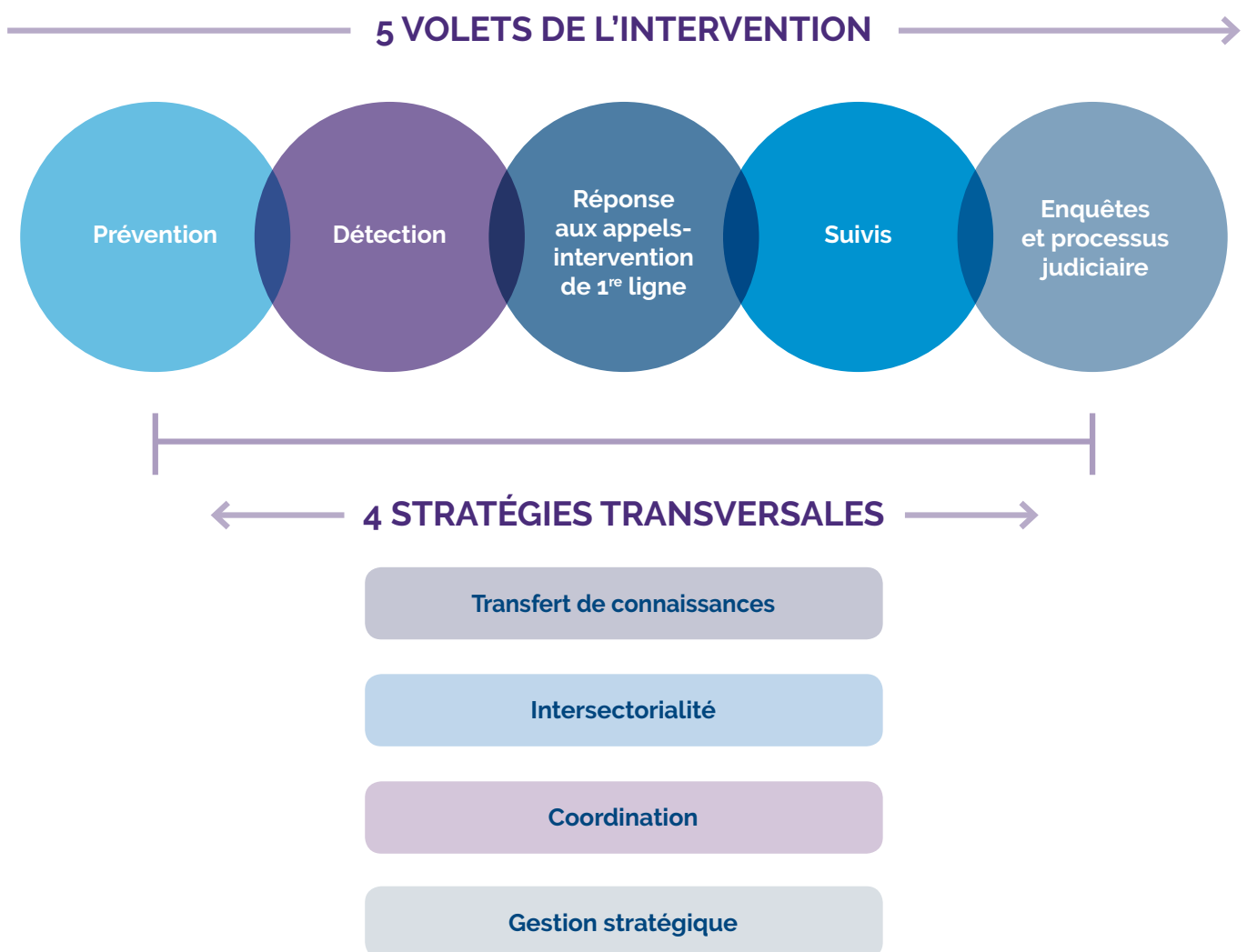


FIGURE 1 : STRUCTURE DE BASE DU MODÈLE IPAM

RÉFÉRENCES ET POUR EN SAVOIR PLUS :

Beaulieu, M., Côté, M., Cloutier, J., D'Amours, M., Lavoie, N., Loock, J. & Diaz, L. (2015). *Les pratiques policières en situation de maltraitance envers les personnes âgées. Synthèse des résultats. Collectes de données et premières analyses*. Sherbrooke, Québec: Université de Sherbrooke. 19 p.

The Council on Aging of Ottawa. (2006). *Elder Abuse Training Manual. Instructor's Manual*. Developed for Ottawa Police Service. Ottawa. 224 p.

Pour plus de détails sur le Modèle IPAM final adopté par le SPVM, il est possible de consulter la Fiche synthèse : Description des composantes du modèle.

CONCEPTION ET RÉDACTION :

AUDREY ALLARD, M. Serv. Soc. Auxiliaire de recherche à la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées, Université de Sherbrooke

AVEC LE SOUTIEN DE :

JOSÉPHINE LOOCK, M. Sc. Coordonnatrice de recherche projet IPAM, Université de Sherbrooke

LUISA DIAZ, M. Serv. Soc. Professionnelle de recherche projet IPAM, Université de Sherbrooke

MONIA D'AMOURS, M. Sc. Professionnelle de recherche projet IPAM, Université de Sherbrooke

JACQUES CLOUTIER, Professionnel de recherche projet IPAM, Université de Sherbrooke

NATHALIE LAVOIE, Agente conseillère de la Section de la recherche et de la planification du SPVM (au moment de la collecte de données)

SOUS LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DE :

MARIE BEAULIEU, Ph.D.

Professeure Université de Sherbrooke
Titulaire de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées

Chercheure au Centre de recherche sur le vieillissement du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
Chercheure principale du projet IPAM

MICHELLE CÔTÉ, Ph.D.

Chef de la Section de la recherche et de la planification du SPVM
Co-chercheure du projet IPAM

ET LA DIRECTION STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE DE :

JOSÉE BLAIS, Inspecteur-Chef, SPVM

MIGUËL ALSTON, Commandant, SPVM

Les membres du **COMITÉ OPÉRATIONNEL DU SPVM**

GRAPHISME :

Basta communication

PHOTOGRAPHIE DE LA PAGE COUVERTURE :

Studio De Grand-Pré

LE PRÉSENT DOCUMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ SUR LES SITES SUIVANTS :

www.maltraitancedesaines.com/fr/

www.spvm.qc.ca/fr/Aines

CONTACT :

marie.beaulieu@usherbrooke.ca

michelle.cote@spvm.qc.ca

CITATION SUGGÉRÉE : Beaulieu, M., Côté, M., Allard, A., Loock, J., Diaz, L., D'Amours, M. & Cloutier, J. (2016). *Intervention policière auprès des aînés maltraités. Fiche synthèse : Étude des besoins et inventaire des pratiques*. Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées et Service de police de la Ville de Montréal. Sherbrooke et Montréal.

DROITS DE REPRODUCTION :

La reproduction partielle ou complète de ce document à des fins personnelles et non commerciales est permise, à condition d'en citer la source.

Dépôt légal

ISBN : 978.2.922389.38.8

© Beaulieu et Côté, 2016

FINANCEMENT :

Ce projet est financé en partie par le Gouvernement du Canada par l'entremise du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés*. La Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées est financée par le Ministère de la Famille du Gouvernement du Québec.

Canada 

Québec 



Montréal 



Chaire de recherche sur la maltraitance
envers les personnes âgées
Research Chair on Mistreatment of Older Adults